

JE DU DAHOMEY

ENT PROVISoire

II) E C R E T /A/° 570 /GPRD/MEFAE/DB.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISoire,

VU l'Ordonnance n°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant suppression d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire de la République du Dahomey ;

VU l'Ordonnance n°17/GPRD/SGG. du 4 Décembre 1963, modifiant l'ordonnance n°1/GPRD du 28 Octobre 1963 ;

VU la Loi Organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959, notamment son article 44 ;

VU le Décret n°265/PR/MFT/DB. approuvant, sous certaines réserves, le Budget Primitif du Département du Sud-Est Exercice 1963 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

I) E C R E T :

1^{er}.- Est approuvé le Budget Primitif du Département du Sud-Est de 1963 rectifié conformément aux recommandations contenues dans la n°1932/MFT du 11 Mai 1963 et arrêté aux sommes ci-après :

EN RECETTES ORDINAIRES

Titre 1er.- Sous-Préfecture du Département

INGT TROIS MILLIONS CINQ CENT QUARANTE SIX MILLE SEPT CENTS
..... 123.546.700

Titre 2.- Circonscription Urbaine de Porto-Novo

DEUX DOUZE MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE FRANCS 72.213.000

EN RECETTES EXTRAORDINAIRES

Titre 1er.- Sous-Préfectures du Département

QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS 24.250.000

Titre 2.- Circonscription Urbaine de Porto-Novo

EN DEPENSES ORDINAIRES

tre 1er.- Sous-Préfectures du Département

NGT TROIS MILLIONS CINQ CENT QUARANTE SIX MILLE SEPT
FRANCS 123.546.700

tre 2.- Circonscription Urbaine de Porto-Novo

E DOUZE MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE FRANCS 72.213.000

EN DEPENSES EXTRAORDINAIRES

tre 1er.- Sous-Préfectures du Département

QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS 24.250.000

tre 2.- Circonscription Urbaine de Porto-Novo

DEUX MILLIONS CENT QUARANTE QUATRE MILLE FRANCS 2.144.000

2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 31 Décembre 1963.

DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,
Ministre d'Etat chargé des Finances
et des Affaires Economiques,

Colonel Christophe SOGLO

S.M. APITHY

15

1

4

2

2

2

5

1